

AVIS DE SELECTION

CHEF (CHEFFE) de CENTRE D'EXAMEN DELF DALF

L'Alliance Française Verona annonce une procédure de sélection du responsable de son centre d'examen DELF/DALF.

Le Conseil d'Administration de l'Alliance française Verona évaluera les candidatures reçues et pourra inviter les personnes jugées les plus aptes à passer un entretien.

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur candidature accompagnée d'un CV à l'adresse mail de la Présidente (rosalia.napoli63@gmail.com) avant le 7 octobre 2022.

La rémunération attribuée au Chef (ffe) de centre d'examen est celle prévue par les règlements contractuels en vigueur (délibérations du Conseil d'Administration). Au cours de l'entretien, des détails sur le contrat de consultance et la rémunération seront fournis.

CHEF (CHEFFE) de CENTRE D'EXAMEN DELF DALF

L'Alliance Française Verona est centre d'examen pour les certifications DELF-DALF pour les Provinces de Verona, Trento, Mantova, Rovigo (part.) et Bolzano. Ce centre d'examen est doté d'un Chef (ffe) de centre, d'examineurs et correcteurs habilités. Le rôle et les activités du Chef (ffe) de Centre ainsi que les qualités requises pour tenir ce poste sont énoncés ci-dessous.

Rôle du Chef (ffe) de centre et Savoir-Faire: le Chef de centre est:

-Responsable de l'ensemble de l'organisation matérielle des sessions d'examen DELF-DALF dans le centre:

- *Gestion administrative de la session*, information du public, inscription des candidats, gestion des examinateurs-correcteurs, gestion des sujets d'examen reçus, relations avec France Education International, organisation de la passation des épreuves et des corrections, gestion des résultats jusqu'à la remise des attestations provisoires puis des diplômes aux candidats.
- *Organisation des aspects les plus pratiques*: installation des salles, supervision des conditions de passation des épreuves, mise en place de séances d'harmonisation et calcul des notes. Il (elle) est responsable et vérifie la saisie informatique des résultats, de leur envoi dans les délais requis et des règlements des frais de dossier.
- *Garant de la confidentialité des sujets d'examen*: avant, pendant et après la passation des épreuves.

-Superviseur et responsable de l'ensemble des personnes qui travaillent à l'organisation des sessions dans son centre et dans les lieux de passation associés, personnel administratif et technique, surveillants, examinateurs des épreuves, correcteurs.

Dans le centre, l'ensemble des activités citées ci-dessus peuvent être déléguées à des personnes physiques différentes. Le Chef(ffe) de centre reste toutefois responsable des manquements qui pourraient intervenir du fait de l'activité des personnes à qui il a délégué certaines tâches.

Rôle du Chef (ffe) de centre et Savoir-Etre:

-L'Alliance Française Verona attribue au Chef (ffe) du centre d'examen une rémunération sous forme de prime à la fin chaque session d'examen, calculée sur la base d'un pourcentage du montant total des frais d'inscriptions perçus par l'Alliance Française Verona aux examens DELF-DALF de la session.

-Le Chef de centre doit ainsi travailler impérativement en étroite collaboration avec les membres du Conseil d'administration de l'Alliance Française Verona de qui il reçoit des prescriptions et à qui il rendra compte périodiquement pour une collaboration optimale.

-Il doit fournir toutes informations descendantes nécessaires à la bonne gestion des examens (problématiques rencontrées, incidents divers...) et des décisions consécutives à prendre par le CDA.

- Des réunions de début de session et de fin de session seront programmées avec une ou plusieurs personnes du CDA afin de rendre compte de l'organisation de la session et au final de son déroulement.

-Il sera donc privilégié une candidature sachant manager et travailler en équipe qui devra faire preuve de souplesse et collaboration avec le CDA.

L'AF garantit l'égalité des chances entre hommes et femmes pour l'accès au poste et le traitement au travail, conformément au décret législatif n° 198 du 11/4/2006 en vigueur en Italie.

Informativa per il Trattamento dei Dati Personali

Ai sensi dell'art. 13 Regolamento Europeo 679/2016, AF Verona, in qualità di Titolare del trattamento, informa i candidati che i dati personali forniti dagli stessi verranno trattati con modalità prevalentemente informatiche e telematiche, per le finalità previste dal Regolamento (UE) 2016/679, in particolare per l'esecuzione dei propri compiti ed esclusivamente per le finalità di gestione della selezione. I dati saranno trattati per tutto il tempo necessario ai fini della selezione e saranno trattati esclusivamente dal personale espressamente nominato come responsabili del trattamento e non saranno comunicati a terzi se non solo nei casi specificamente previsti dal diritto nazionale o dell'Unione europea. I dati richiesti sono indispensabili per l'espletamento del procedimento di cui trattasi, il cui conferimento, pertanto, da parte dei partecipanti è obbligatorio. Gli interessati hanno il diritto di chiedere al titolare del trattamento l'accesso ai dati personali e la rettifica o la cancellazione degli stessi o la limitazione del trattamento che li riguarda o di opporsi al trattamento (artt. 15 e ss. del RGPD) e, ricorrendone i presupposti, hanno, altresì, il diritto di proporre reclamo al Garante.

Verona, 21 settembre 2022

La Présidente AF Verona
Prof.ssa Rosalia Napoli